

المجلس الوطني الاقتصادي والاجتماعي والبيئي

Conseil National Économique, Social et Environnemental



L'Algérie et l'Organisation Mondiale du Commerce : quel avenir ?

**Allocution de Monsieur le Président du Conseil
National Economique, Social et Environnemental,
le Professeur Rédha TIR**

Alger- 12 octobre 2021

Ecole Supérieure de l'Hôtellerie et de Restauration (ESHRA), Ain Benian

**Mesdames et Messieurs les Hauts Cadres de
l'Etat**

**Mesdames et Messieurs les représentants des
différents départements ministériels**

Monsieur le représentant du Conseil d'Etat

**Monsieur le représentant de la Cour des
Comptes**

**Mesdames et Messieurs les représentants des
institutions de l'Etat**

**Mesdames et Messieurs les experts présents
parmi nous et par visioconférence**

**Mesdames et Messieurs les professeurs et
chercheurs**

Mesdames et Messieurs les représentants des sociétés nationales

Mesdames et Messieurs les représentants des secteurs économiques

Mesdames et Messieurs les membres des médias

Honorable assistance

Assalamou Aleikoum Wa RahmatouLlahi Wa Barakaatouh,

Je voudrais, tout d'abord, remercier tous les présents d'avoir répondu à l'invitation du Conseil National Economique, Social et Environnemental pour participer aux activités de cette journée consacrée à l'examen de la thématique sur

l'avenir de la relation entre l'Algérie et l'Organisation Mondiale du Commerce.

La présente rencontre qui fait partie d'une série de séminaires organisés par le Conseil National, Economique, Social et Environnemental, durant la période allant du 18 mai à ce jour 28 juillet 2021 et vise à éclairer les pouvoirs publics sur certaines thématiques qui s'inscrivent dans une nouvelle dynamique de changement de paradigme national et international.

Cette thématique relative à « L'Algérie et l'Organisation Mondiale du Commerce : quel avenir ? » n'était jusque-là que sommairement débattue, malgré l'importance des enjeux liés à notre insertion et adaptation au paysage

international, en relation avec des acteurs extérieurs de premier plan.

Dans la dynamique engagée aujourd'hui, il faut rappeler que l'Algérie est en train d'engager de profondes réformes structurelles, réglementaires et institutionnelles, et ce, pour encourager la mise à niveau de son économie pour un meilleur fonctionnement, respectueux des règles universelles de performance devant mener à un développement durable et inclusif et de promouvoir le commerce extérieur et son intégration dans les chaînes de valeur régionale et mondiale.

Parmi ces réformes, la révision de la règle 49/51 qui limitait le taux de participation des étrangers au capital des entreprises dans le cadre des

investissements et qui ne concerne plus que certains secteurs stratégiques réservés à l'Etat et son impact positif pour encourager l'augmentation des flux commerciaux et l'attractivité des investisseurs étrangers.

En outre, l'Algérie a engagé une opération d'évaluation des accords passés avec les différents partenaires, en vue de rechercher les moyens et les mécanismes pour mettre en œuvre le partenariat gagnant-gagnant, permettant à l'Algérie de s'insérer dans l'économie mondiale ».

A cet effet, et dans l'objectif de préserver les intérêts nationaux et les engagements futurs avec des institutions multilatérales et autres partenaires régionaux et bilatéraux, cette

rencontre constitue une première opportunité pour approfondir la réflexion sur la question de l'accession de l'Algérie à l'OMC dans un monde tumultueux, victime de bouleversements fonctionnels, aggravés par une crise sanitaire sans précédent.

Distingués Mesdames et Messieurs,

Au plan international, une grande partie des pays membres sont pour une refondation complète de l'organisation, en vue de sauvegarder les acquis et d'adapter le Système Commercial Multilatéral aux exigences de l'heure.

Si ce système doit rester, il doit être réformé périodiquement lorsqu'il n'est plus adapté à la conjoncture et n'apporte plus cette valeur ajoutée attendue par les membres de l'OMC. La

dernière mise à jour du corpus des règles de l'OMC a eu lieu pendant le cycle de l'Uruguay (Uruguay Round) en 1994. Les négociations avaient duré neuf années de 1986 à 1994 et ont abouti à la création de l'OMC le 1^{er} janvier 1995. Le monde commençait tout juste à entendre parler d'internet et il faut souligner qu'au cours des 25 dernières années, nous avons assisté à des changements auparavant inimaginables.

Aujourd'hui, la technologie a complètement transformé notre façon de faire du commerce et les principaux acteurs de l'économie mondiale eux-mêmes ont adopté de nouveaux modèles économiques et commerciaux révolutionnaires. A cet effet, les efforts à mener en vue de réformer l'OMC seront essentiels pour rétablir la

confiance dans la capacité du système à répondre aux besoins de ses utilisateurs et à s'adapter à l'évolution des réalités économiques.

Cependant, les membres de l'OMC ne peuvent, du jour au lendemain, relever l'ensemble des défis et concrétiser toutes les possibilités qui s'offrent à eux. Davantage de propositions doivent être présentées et examinées par rapport à la façon de moderniser l'OMC, afin de renforcer son efficacité et garantir qu'elle évolue au rythme des mutations du commerce mondial. Les règles commerciales devront être adaptées aux transformations économiques tels que l'avènement des « systèmes cyber physiques »,

synonymes d'aptitudes nouvelles pour les humains et les machines.

Depuis les années 70, le système commercial multilatéral a été conçu pour assurer la paix et l'accroissement du bien-être économique grâce au commerce. En l'absence de coopération dans les relations économiques internationales, la situation se dégrade pour tout le monde et les possibilités de croissance se perdent. Les entreprises et les consommateurs profitent chaque jour de la certitude et de la prévisibilité concernant l'accès aux produits et aux marchés que confère un cadre mondial de règles.

Le commerce mondial a triplé au cours des 25 dernières années. Des obstacles au commerce

sont tombés. Les accords bilatéraux et régionaux représentent 20% du commerce mondial. Et même ces accords préférentiels s'inspirent de l'OMC (Accord d'association Algérie-UE, ZLECAf, GZALE, accords bilatéraux de l'Algérie avec des pays tiers...)

Les engagements en matière d'accès aux marchés et ceux fondés sur les règles sont pris au cours de nombreuses années de négociations. Ils sont généralement plus poussés et plus complets que ceux des membres originels. La portée des règles et principes de l'OMC s'étend déjà à plus de 98% du commerce mondial.

Actuellement, les membres de l'OMC travaillent sur un accord qui limiterait les subventions à la pêche et contribuerait à la santé des océans. Ils

cherchent également à libéraliser le commerce des produits agricoles et à réduire les distorsions. De même, une réflexion est engagée sur l'élaboration de nouvelles règles relatives à la facilitation des investissements, au commerce électronique et aux réglementations intérieures susceptibles de constituer des obstacles non nécessaires au commerce des services. La question de la facilitation de l'investissement sera soumise à la négociation, avec les droits de propriété intellectuelle et la concurrence, dans le cadre de la phase II de la ZLECAf).

Plusieurs initiatives sont effectivement prises par les membres d'une façon volontaire et tout membre est libre de rejoindre tel ou tel groupe

de travail. A titre d'exemple, concernant le commerce électronique, 82 membres sont réunis pour en parler, représentant 90% du commerce mondial.

La pandémie de la COVID-19 a touché le monde entier, pays développés et en développement et aucun n'y était réellement préparé. Le Système Commercial Multilatéral, établi à l'origine sous la forme du GATT en 1947 n'a pu y faire face. D'après les données publiées, la contraction du commerce mondial s'était établie à 18% en 2020. Le coût final en termes de pertes d'échanges dépendra de la durée de la pandémie.

La pandémie de la COVID-19 a accéléré la réflexion sur la nécessité de disposer d'un multilatéralisme plus construit, à travers l'amélioration du système commercial mondial. Il est impératif de discuter les réformes de l'OMC pour planifier l'avenir du système commercial.

Maintenant que la ZLECAf est entrée en vigueur, l'OMC doit soutenir l'intégration économique du continent ainsi que la croissance et le développement par l'intermédiaire de la participation des membres africains de l'OMC, en appuyant l'accession des pays africains qui ne sont pas encore membres (9 dont l'Algérie), en proposant des formations sur les règles et les procédures de l'OMC et en renforçant la

compatibilité et les complémentarités entre la ZLECAf et l'OMC.

Le continent africain devrait représenter $\frac{1}{4}$ de la population mondiale en 2050. Compte-tenu de l'abondance de ses ressources, il pourrait certainement devenir un pôle d'attraction pour les IDE. L'Afrique doit continuer à accroître sa visibilité au sein de l'OMC et être à l'avant-garde pour réformer l'OMC et pour la rendre plus réactive aux mutations de l'économie mondiale.

Je ne saurais conclure sans réitérer mes remerciements à tous les participants pour leur présence, et j'espère que toutes les conditions fournies par le Conseil National Economique, Social et Environnemental seront un catalyseur pour la réussite de ce séminaire.

Je saisis également cette occasion pour remercier les experts internationaux qui ont eu l'amabilité de contribuer avec nous dans la réflexion, en vue de l'intégration de l'Algérie dans un système commercial multilatéral dynamique, actualisé et basé sur des principes d'équité et de développement durable et inclusif pour tous.

Merci à tous les participants et j'annonce officiellement l'ouverture des activités de ce séminaire,

Assalamou Aleikoum WaRahmatouLlah.